

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

522^e séance

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 17 janvier 2017, à 18 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Sont absents : Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2017.01.038

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture de la séance (ordre du jour)**
 - 1. Moment de réflexion
 - 2. Adoption de l'ordre du jour
- B. Avis de motion pour un règlement décrétant un emprunt de 125 000 \$ pour la rénovation du centre des loisirs municipal**
- C. Avis de motion pour règlement modifiant l'annexe « B » du règlement 98-163 relatif au stationnement**

Période de questions (15 minutes)

D. Levée de la séance

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT DE 125 000,00 \$ POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE
DES LOISIRS MUNICIPAL**

Le conseiller Adam Perreault donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement décrétant une dépense de 595 000 \$ et un emprunt de 125 000 \$ pour la rénovation du centre des loisirs municipal.

**AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE
« B » DU RÈGLEMENT 98-163 RELATIF AU STATIONNEMENT**

La conseillère Germaine Leboeuf donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant l'annexe « B » du règlement 98-163 relatif au stationnement.

PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

Aucune question.

2017.01.039

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 18 h 37.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse